Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 30 juin 2021

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 07 JUIL. 2021 et publié le : 08 JUIL. 2021 est exécutoire.

Question n° 24
Information : Convention initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	Pouvoir à Clarisse DULUC
	Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	
	Monsieur Geoffroy CANTAT	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	
	Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT	Absente
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Madame Malika LACH-HAB	
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	Pouvoir à Marie BLASQUEZ
	Madame Jennifer TIXIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de l'affichage : 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210630-20210630Quest24-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 24

Information : Convention initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

En région Centre-Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022.

Ces contrats permettent en outre de renforcer la cohérence des interventions des différents partenaires en regroupant les dispositifs territoriaux de l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie opérations de revitalisation des territoires…) et en coordonnant les démarches territoriales des opérateurs de l'Etat (Ademe, agences de l'eau…), du Conseil régional (contrats régionaux de solidarité territoriale) et des Conseil départementaux volontaires.

Cette convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique *(jointe à la synthèse)* a été présentée au Comité syndical du Pays Berry Saint Amandois le 14 juin 2021 et a été signée par le Président du Pays Berry Saint Amandois qui représentera les Communautés de communes. Elle reprend les principes du futur CRTE dont la signature est attendue début 2022.

Le conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de cette communication.

Le Président

Daniel BÔNE

CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Du PAYS BERRY SAINT AMANDOIS

ENTRE

Le Pays Berry Saint Amandois représenté par son Président, M. Louis COSYNS, dûment habilité par délibération en date du 14 juin 2021

En partenariat avec

La communauté de communes Berry Grand Sud représentée par M. BRAHITI, Président,

La communauté de communes Cœur de France représentée par M. BONE, Président,

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher représentée par M. BURLAUD, Président,

La communauté de communes Le Dunois représentée par M. COSYNS, Président,

ET

L'État, représenté par M. le Préfet, Jean- Christophe BOUVIER

La Région Centre Val de Loire, représentée par son Président François BONNEAU

Le Département du Cher, représenté par son Président Michel AUTISSIER

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210630-20210630Quest24-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

En région Centre Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite ...que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux ».

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022.

Ces contrats permettent en outre de renforcer la cohérence des interventions des différents partenaires en regroupant les dispositifs territoriaux de l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, opérations de revitalisation des territoires...) et en coordonnant les démarches territoriales des opérateurs de l'Etat (Ademe, agences de l'eau...), du Conseil régional (contrats régionaux de solidarité territoriale) et des Conseils départementaux volontaires.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien au programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Conseil départemental du Cher a défini et mis en œuvre une politique d'aménagement qui vise au renforcement de la cohérence territoriale par la mise en œuvre des concepts de pôles de centralité et de pôles d'équilibre. Il accompagne cette politique, soit par de l'aide à l'investissement à destination des communes et des EPCI, soit par une politique d'animation du territoire permettant de soutenir les dépenses de fonctionnement des EPCI.

Il développe une politique active de déploiement numérique notamment concernant la couverture en très haut débit du territoire. Le Conseil Départemental souhaite également renforcer le développement des usages notamment en ce qui concerne le numérique éducatif.

Il mène par ailleurs une politique de l'habitat active qui s'appuie sur des outils structurants (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Plan Départemental de l'Habitat) et des dispositifs opérationnels éprouvés (programme d'intérêt général pour le maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne, charte de l'habitat). Cette structuration permet de combiner un soutien aux usagers tout en apportant son concours aux communes et EPCI dans leurs réflexions sur l'aménagement de leurs territoires.

Le Département dispose et finance aussi d'outils ou de structures qui peuvent accompagner en ingénierie les collectivités :

- L'Agence d'ingénierie, qui intervient auprès des communes, communautés de communes et syndicats de communes sous plusieurs formes (assistance administrative et technique dans le cadre du bouquet de services, assistance technique et assistance à maîtrise d'ouvrage), principalement dans les domaines de l'aménagement urbain, de l'eau et de l'assainissement, de la gestion de la voirie communale, du patrimoine immobilier. L'Agence apporte l'analyse nécessaire qui permet aux élus de concevoir leur projet à l'échelle du territoire le plus pertinent, d'en identifier toutes les contraintes et tous les enjeux (financiers, techniques, réglementaires et sociaux) pour mesurer et définir au final le programme d'un

projet adapté. Elle apporte également une assistance technique, juridique, financière et administrative à ses adhérents sur ses domaines de compétence.

- Un observatoire territorial accessible aux collectivités accompagnées au titre de la politique d'animation et d'aménagement du territoire ;
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) organisme associatif investi d'une mission d'intérêt public. Il conseille, informe, sensibilise et forme les maîtres d'ouvrage sur des questions touchant à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Ces CRTE ont vocation à porter l'accord départemental de relance signé entre l'Etat et le Conseil départemental.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du pays Berry St-Amandois favorise l'achèvement du projet de territoire ainsi que, le cas échéant, la réalisation ou la révision des documents de planification et de programmation, dont le SCoT (version modernisée selon délibération du 1/12/2020).

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront soutenues dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. **A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité,** conformément aux orientations du SRADDET approuvé le 4 février 2020.

Conclu d'ici début 2022 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), auxquels seront associés étroitement la Région et le Département.

ARTICLE 1ER : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Le CRTE a vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional ainsi que l'accord départemental de relance qui se traduisent par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022. Les projets identifiés par le territoire comme matures sur la période 2021 – 2022, et labélisés « France Relance » par l'Etat, sont listés en annexe 1 :

- *Soutien aux collectivités territoriales :*

- *Rénovation des bâtiments publics :*
- *Numérisation des TPE, PME, et ETI :*
- *Inclusion numérique*
- *Rénovation énergétique des bâtiments privés*
- *Plan massif d'investissement en santé*
- *Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience*
- *Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux*
- *Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture*
- *Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité*
- *Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer*
- *Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile*
- *Plan de soutien à l'alimentation et aux circuits courts*

La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France Relance, ni le dépôt de dossiers de demande de subvention au titre des dispositifs de l'Etat, de la Région et du Département.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Berry Saint Amandois (2018-2024)
- Les contrats de territoire passés entre les communautés de communes et le Département
- Le Contrat local de santé du Pays Berry St-Amandois signé avec l'Agence régionale de santé (CLS 2 – 2020-2023)
- Le programme LEADER 2014-2022 signé dans le cadre de la programmation des fonds européens
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du territoire signée avec l'ANAH (2020-2025)
- Le Contrat d'Objectif Territorial EnR conclu entre l'ADEME, le Conseil régional (2018-2021) et le Pays
- Le Contrat de ville visant les quartiers prioritaires de la ville de St-Amand-Montrond
- Le Contrat de transition écologique (CTE) de la CDC Berry Grand Sud (2020-2023)
- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022 signée entre la CAF, la CDC Arnon Boischaut Cher, la MSA Beauce Loire et le Conseil départemental
- L'acte d'engagement pour la réalisation d'une convention territoriale globale signée entre la CAF, la CDC Cœur de France, les communes de St-Amand-Montrond, Orval et Marçais, le CCAS d'Orval, la MSA Beauce Loire et le Conseil départemental
- Les programmes Petites Villes de demain engagés sur les communes de Châteaumeillant, Dun-sur Auron, Lignières/Châteauneuf-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond (2021-2026)
- L'Opération de Revitalisation Territoriale de Saint-Amand-Montrond (2020-2025)
- Le Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) signé entre l'agence de l'eau et le SIAB3A
- La Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région CVL et les CDC ABC, Berry Grand Sud, Cœur de France et le Dunois.
- Le futur programme ACTEE II dit AMI SEQUOIA sur le Berry St-Amandois (2021-2023)
- Le futur projet alimentaire de territoire du Berry St-Amandois

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, s'engage à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice du Pays Berry St-Amandois, des communautés de communes associées au CRTE et de ses membres.

A ce titre, le Préfet mobilise pour ce territoire :

- le marché national de l'ANCT au travers de 3 de ses lots :
  - Diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques
  - Association des habitants au projet, concertation
  - Accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire
- chef de projet
  - financement à hauteur de 75 %, soit 60 K€ par poste sur 2 ans
  - son rôle est notamment d'accompagner l'élaboration, l'animation, la mise en œuvre, la communication, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre CRTE et CRST.

Les chargés de projets thématiques soutenus par le Conseil départemental du Cher au titre de la politique d'animation du territoire ainsi que l'Agence d'Ingénierie du Département pourront être mobilisés pour participer aux projets soutenus dans le cadre des CRTE afin de favoriser l'articulation des dispositifs départementaux avec les CRTE.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques, prenant appui sur le projet de territoire ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat, articulé avec le CRST avec pour partie des projets y figurant, pour partie des projets bénéficiant du seul soutien de l'Etat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements réservés et le cas échéant déjà engagés depuis le 1er janvier 2021.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan

de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du Contrat de Plan Etat Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux financements issus des programmes opérationnels européens (en lien avec la Région autorité de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président du Pays Berry Saint-Amandois. Les Communautés de communes signataires du CRTE sont membres du comité de pilotage. La Région Centre Val de Loire et le Département du Cher, signataires des CRTE en sont également membres.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des comités de pilotage.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux, a minima, les représentants des institutions suivantes :

- Le conseil de développement du territoire ;
- Les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ... ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ....

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu chaque année en comité de pilotage élargi aux partenaires représentatifs de ces institutions.

Le Comité de Pilotage du CRTE pourra par ailleurs être élargi, en tant que de besoin, aux partenaires concernés ou impliqués dans les projets ou actions identifiés dans le CRTE.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Annexe 1 : liste des projets labellisés France Relance au 27 mai 2021.

Fait à ... , le...

Le préfet de département	Le président du Conseil départemental du Cher	Le président de la Région Centre Val de Loire
Jean Christophe BOUVIER	Michel AUTISSIER	François BONNEAU

Le Président du Pays Berry Saint Amandois

Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois

Louis COSYNS

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

Axe	Mesures	Dispositifs	Structure	Commune	Détails projet	Montant aide Etat
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Arnon Boischaut Cher	Arnon Boischaut Cher	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	184 195 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Chambon	Chambon	Reconstruction de l'ouvrage d'art « Le Trian »	31 172 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Lignières	Lignières	Réfection des sanitaires de l'école primaire	2 500 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Equipement en visio conférence de la salle de réunion de la MSAP	Lignières	Equipement en visio conférence de la salle de réunion de la MSAP	1 197 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Lignières	Lignières	Rénovation parc de matériel scénique lumières à la salle des Bains Douches	8 554 €
Compétitivité	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Rénovation des équipements patrimoniaux	Les bains douches	Lignières	Achats Led	7 000 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Serruelles	Serruelles	Mise aux normes assainissement Mairie/Salle polyvalente	4 892 €
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Berry Grand Sud	Berry Grand Sud	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	349 262 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une	CHARITE DEBOURGES FRANCOISE	Châteaumeillant	Coiffure	500 €

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

		dépense de numérisation				
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		Epineuil le fleuriel	Ecole à énergies renouvelables	24 160 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		Loye sur Arnon	Transformation d'un bâtiment communal en gîte de groupe et de son annexe en bureau partagé	271 502 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Morlac	Morlac	Rénovation du logement locatif de La Poste	93 640 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	BACKSTAGE 2M	Saint-Maur	Coiffure	500 €
Ecologie	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer	Programme d'intervention des agences de l'eau #1	SIAEP Marche Boischaut	St Saturnin, Culan et Châteaumeillant	Remplacement de trois tronçons (1235 ml de conduites) sur les communes de St Saturnin, Culan et Chateaumeillant	90 375 €
Cohésion	Inclusion numérique	Devenir conseiller numérique	Touchay	Touchay	Recrutement conseiller(s) numérique(s)	50 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	DEHAYNIN JOUVET DESIRE NADINE	Touchay	Autres activités manufacturières n.c.a.	500 €

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Saint-Saturnin		Rénovation de la toiture de la mairie, isolation et remplacement des radiateurs	13 368 €
Ecologie	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Restauration écologique - AAP régional	CD 18	Bruère-Allichamps	Restauration écologique du ruisseau des EauxMortes sur l'ENS « Bocage de Noirlac » par la création d'un réseau de mares	16 325 €
Ecologie	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Modernisation et diversification de la filière aéronautique (Territoires d'industrie) #2	Avignon Ceramic	Bruère-Allichamps	"AVIGNON CERAMIC est une PME spécialisée dans l'étude et la fabrication de noyaux céramiques et de pièces techniques pour la fonderie à cire perdue, à destination des entreprises aéronautiques civiles et militaires et de la filière énergie. Le projet consiste à acquérir de nouveaux équipements destinés à favoriser une diversification de la production par la fabrication de grands noyaux de turbines à gaz dont celles à hydrogène et de noyaux solubles de fanes. A terme, l'augmentation d'activité ainsi générée devrait permettre de re-créer des emplois perdus avec la crise de la COVID-19 dans les activités de l'aéronautique. "	790 000 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		CDC Coeur de France	Travaux de rénovation énergétique de la MSP	192 300 €

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	"Gendarmerie nationale30 RUE NATIONALE 18210 CHARENTON DU CHER"	Charenton-du-Cher	Gendarmerie nationale	22 100 €
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Coeur De France	Coeur De France	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	264 634 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Mise en place pompe à chaleur air-eau dans l'école	Colombiers	Mise en place pompe à chaleur air-eau dans l'école	20 044 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Colombiers	Colombiers	Réfection des enduits et des entrées de l'église	41 481 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Marçais	Marçais	Réhabilitation du système d'assainissement semi-collectif dans le bourg de Marçais	61 400 €
Ecologie	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	Rénovation lourde des logements sociaux	Logements sociaux Orval	Orval		142 500 €
Cohésion	Inclusion numérique	Devenir conseiller numérique	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Recrutement conseiller(s) numérique(s)	50 000 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Sous-préfecture / DDT	Saint-Amand-Montrond	Sous-préfecture / DDT	22 800 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments du Conseil régional	"Lycée Jean MOULIN"	Saint-Amand-Montrond	Installation d'un garage à vélos sécurisé	44 000 €

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Reconstruction du pont de fer de la Marmande à Saint Amand Montrond	170 490 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Réfection et isolation de la toiture du presbytère	45 999 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Travaux de reprise de maçonnerie sur un muret situé rue porte Verte	4 807 €
Cohésion	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage	Aire des Fromentaux	Saint-Amand-Montrond		92 140 €
Compétitivité	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Rénovation des équipements patrimoniaux	AFA du Cher	Saint-Amand-Montrond	Travaux d'investissement écologique	12 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	LE KUBE	Saint-Amand-Montrond	Activités de clubs de sports	500 €
Cohésion	Plan massif d'investissement en santé	Investissement du quotidien	CENTRE HOSPITALIER ST- AMAND-MONTROND	Saint-Amand-Montrond		170 000 €
Cohésion	Plan massif d'investissement en santé	Investissement du quotidien	CLINIQUE DES GRAINETIERES	Saint-Amand-Montrond		30 000 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Gendarmerie Nationale	Saint-Amand-Montrond	Gendarmerie Nationale	16 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros	BALLADES ET GOURMANDISES	Dun-sur-Auron	Hôtels et hébergement similaire	500 €

Annexe 1 : tableau des projets labellisés France Relance par l'Etat au 27 mai 2021. *Les éventuels financements accordés par le Conseil régional et le Conseil départemental ne figurent pas dans le présent tableau, qui reprend uniquement les financements accordés par l'Etat dans le cadre de France Relance.*

		pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation				
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Le Dunois	Le Dunois	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	146 370 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Senneçay	Senneçay	Installation de protection foudre sur l'église	1 815 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Senneçay	Senneçay	Nettoyage et rénovation des croix de mission	1 824 €